



**Bidart**  
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 241007-25)**

**SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

| <b>PRÉSENTS</b>  | <b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>  | <b>ABSENTS EXCUSÉS</b>         | <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> |
|--|---|--------------------------------|-----------------------------|
| Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie VALDAYRONv Sophie DUFIET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT. Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON. | Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, | Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE | Amaia ETCHELECOU            |

**OBJET :**

**ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°24GEEP191**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de dépose d'un poteau bois et de déplacement d'une lanterne sur crosse (S3) avenue de la Source Royale.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'entretien de l'éclairage public « gros entretien – sans subvention 2024 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

***Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie 64, de l'exécution des travaux.***
- ***approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :***

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| <b><i>Montant des travaux</i></b>   | <b>532,14 € TTC</b> |
| <b><i>AMO, MOE et imprévus</i></b>  | <b>44,35 € TTC</b>  |
| <b><i>Frais de gestion TE64</i></b> | <b>22,17 € TTC</b>  |
| <b><i>TOTAL</i></b>                 | <b>598,66 € TTC</b> |
- ***approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :***

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>FC TVA (à récupérer par TE64)</b>                                   | <b>87,29 € TTC</b>  |
| <b>Participation de la commune aux travaux (fonds libres)</b>          | <b>489,20 € TTC</b> |
| <b>Participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres)</b> | <b>22,17 € TTC</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>598,66 € TTC</b> |

➤ **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

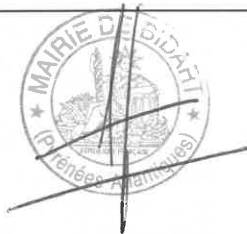


Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 10.10.2024  
et publication ou notification du 14.10.2024

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI